

Mes chers concitoyens

J'espère que l'été vous a permis de faire le plein d'énergie et que les enfants entament une belle année scolaire. La commune poursuit sans faillir l'accompagnement financier et logistique du centre de loisirs et de l'association Péri'Jeunesse qui accueillent et proposent tout au long de l'année, et en particulier l'été, un programme et des contenus de qualité.

Amélioration importante de cette nouvelle année scolaire avec l'ouverture de l'école du Vivier en janvier.

Elle permettra à toutes nos écoles, avec la participation des enseignants et des parents, de profiter des nouveaux espaces disponibles. L'école du Vivier se veut innovante dans sa structure et ses propositions pédagogiques. Je remercie l'inspecteur de l'Éducation nationale d'avoir, au maximum de ses possibilités, accompagné ce projet général d'amélioration de nos écoles. Une sectorisation géographique a été scrupuleusement respectée pour l'inscription des enfants à ce nouvel établissement, ce principe républicain n'a souffert d'aucune dérogation.

Cette quatrième école est le fruit d'une concertation qui a réuni enseignants, parents, citoyens tirés au sort et élus. Un processus de décision qui place les citoyens au centre des préoccupations, les rend acteurs de la création de services conçus pour eux et avec eux. Un processus qui renouvelle l'exercice de la démocratie locale et que Périgny développe avec enthousiasme pour construire la ville de demain.

Au printemps dernier, une nouvelle concertation a permis d'avancer sur deux projets à Rompsay : **la définition d'une nouvelle maison de quartier** orientée vers les familles et les associations de proximité et **la mise en œuvre à l'école d'espaces complémentaires pour un meilleur accueil des enfants**. Le travail avec l'architecte a débuté en juin, le forum de septembre vous a présenté l'ébauche de ces deux projets. Notons que ce dix-septième forum fut une nouvelle fois une réussite avec une fréquentation de 1 800 personnes. Comment peut-il en être autrement tant le tissu associatif

est dynamique sur notre commune. Le conseil local de la vie associative est d'ailleurs sollicité pour travailler sur le projet du Clos Lucé (transformation de l'ancienne gendarmerie en nouvel espace collaboratif), autre exemple de participation citoyenne.

Notre avenir se construit collectivement mais aussi durablement en poursuivant nos actions en faveur de l'environnement et du climat. Petits actes et petits pas sont importants mais un changement de rythme est indispensable : nous sommes tous concernés par la dette climatique. Le choix de notre commune de s'associer à l'objectif de neutralité carbone

se concrétise par de nombreuses actions. Nous devons poursuivre et amplifier l'exercice. C'est dans ce but que nous avons organisé le 17 juin dernier des rencontres citoyennes sur la transition écologique où chaque Pérignacien était convié.

Cette concertation a permis au cours d'ateliers-débats de dégager des solutions concrètes individuelles ou collectives. Elles seront transmises au conseil local de la biodiversité et de la transition écologique qui étudiera leur mise en œuvre et formulera des préconisations à la collectivité.

Nous avons acquis trois hectares de prairie longeant la Moulinette. Ce cours d'eau, notre « fleuve », fait partie de notre quotidien, nous sommes attachés à ce patrimoine.

C'est une raison supplémentaire pour le valoriser et restaurer sur ses berges une culture bio avec l'installation d'un jeune maraicher. J'espère que notre conseil local de la biodiversité et son groupe de travail engagé sur le parcours de l'eau pourront par la suite noter des améliorations sur la qualité du précieux liquide.

A Rompsay, nous avons enfin obtenu du département, avec le soutien de Vive le Vélo, une reprise de la piste cyclable longeant le canal pour qu'elle soit davantage carrossable. Sur les terres du Vivier, l'installation prochaine d'une ferme pédagogique, d'une activité maraichère et peut-être d'un apiculteur nous occupe avec intérêt et conviction.



Restons dans la transition écologique. **Un travail de fond s'opère pour végétaliser le cimetière désormais sans pesticides.** Nous avons entamé depuis le forum une distribution gratuite de graines pour fleurir les bas de mur de nos rues, c'est une façon de recréer un biotope par un fleurissement décoratif en proposant un autre regard sur son trottoir et rappeler délicatement qu'il revient à chacun de l'entretenir. Je voudrais aussi souligner qu'il est toujours possible de réduire sa production de déchets en s'équipant d'un composteur gratuit. Si vous disposez d'un espace extérieur, adressez vous à l'accueil de la mairie, les services de la commune vous le livreront à domicile.

L'évolution urbaine de notre ville se poursuit raisonnablement, elle est encouragée par les dispositions législatives et alimente la croissance démographique nécessaire à notre équilibre et au maintien de notre dynamique. Chacun d'entre nous souhaite accéder aux équipements publics, aux commerces de proximité, aux services, aux transports collectifs, en habitant des logements confortables et financièrement abordables, économes en énergie, respectueux de l'environnement et de la nature. **Le travail de l'élu sur cette question urbaine consiste à faire respecter ces préalables.**

Comme l'écrit Erik Orsenna, il revient au maire d'organiser ce tissage social et spatial, ce tissage entre les générations, ce tissage entre le bâti et le végétal, ce tissage entre les usages publics et privés de l'espace. Cette politique urbaine que nous conduisons est toujours confrontée au foncier rare, donc cher et à l'urgence sociale et environnementale de se loger au plus près de son travail. Nous nous sommes donnés les moyens de structurer le projet d'une urbanisation soignée du fief de Beauvais. **Il s'agit d'accueillir dans les meilleures conditions plus de cinq cents familles sur vingt hectares durant les dix prochaines années.** Quant aux résidences du Coudray et de Beaupréau, elles s'inscrivent dans une logique de centralité, d'intensification du cœur de notre ville. Cet espace participera aux liaisons douces vers le centre-ville. La requalification parcellaire se poursuit également avec une attention soutenue portée aux surfaces disponibles.

La mobilité est un enjeu et je veux exprimer ma satisfaction de voir enfin notre communauté d'agglomération sortir d'une organisation rochelaise et jacobine des déplacements pour élargir le périmètre de ses propositions aux communes périphériques économiquement actives. **La question des trajets domicile-travail est essentielle** et je n'oublie jamais qu'avec sa zone d'activité, la commune double quotidiennement sa population. Le giratoire sur la route départementale 108 entre Périgny et Clavette est maintenant terminé, ce carrefour accidentogène

Notre avenir se construit durablement en poursuivant nos actions en faveur de l'environnement et du climat. Petits actes et petits pas sont importants mais un changement de rythme est indispensable.

est désormais sécurisé. Nous avons bouclé le montage financier du giratoire de la départementale et de la rue Jeanne Barret. Le département est maintenant techniquement au travail, je sais pouvoir compter sur la célérité des services pour le concrétiser rapidement.

Les réfections de voiries et de réseaux se poursuivent. Pour la Grande Rue par exemple, trois périodes de travaux en trois ans ont occasionné moins de gêne et permis de lisser de lourds investissements budgétaires. La requalification d'une voirie permet surtout de renouveler ce qui ne se voit pas, les conduites anciennes, les réseaux d'assainissement et de pluvial pour les adapter au développement urbain de notre ville. Débats, concertations et échanges ont pu sereinement valider pour le mois de novembre **le passage de toute la commune, excepté la zone industrielle, en zone 30 km/heure.** Il restait peu de linéaires qui ne soient pas limités à cette vitesse, c'est avec la priorité à droite une mesure de bon sens.

Enfin, un dernier mot sur Palmilud. Avec l'application de la loi NOTRE, notre centre aquatique - comme ceux de Chatelaillon et La Rochelle - est devenu depuis le 1er septembre un équipement communautaire. Cette disposition permet d'avancer vers une **égalité de traitement pour l'apprentissage de la natation** pour les enfants des vingt-huit communes, vers une harmonisation

Chacun d'entre nous doit pouvoir accéder aux équipements publics, aux commerces de proximité, aux services, aux transports collectifs, en habitant des logements confortables et abordables, économes en énergie, respectueux de l'environnement.

des tarifs pour tous les usagers et à terme d'engager des moyens plus importants pour une amélioration des pratiques sur notre territoire.

L'action politique communale que j'ai l'honneur de conduire n'a pas d'autre sens que de rendre les gens heureux dans un cadre durable et harmonieux et vous êtes nombreux à être fiers de votre commune et satisfaits d'y vivre. Une ville est une création permanente qui a besoin du temps long pour se réaliser face aux enjeux. Je remercie à l'occasion nos jeunes et nombreux concitoyens, hommes

et femmes qui rejoignent notre démarche d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre de nos politiques publiques à travers nos conseils locaux, nos concertations et nos propositions. Cette satisfaction d'accueillir ces participations spontanées qui font sens m'a convaincu de continuer à mettre toute mon énergie et mon expérience au service de notre belle commune.

*Cordialement
Guy Denier*

Octobre 2019 N°25

Retrouvez toutes les actualités sur notre site internet :

www.périgny.fr



ville de
Périgny

La Lettre du Maire

Communiqué réalisé par la mairie de Périgny afin de vous informer des dernières actualités de votre ville.

Directeur de publication : Guy Dénier - Rédaction : Corinne Benetreau

Création Hélène Pesic - Imprimerie Rochelaise - Dépôt légal : n° 1941



Hôtel de Ville - Rue du Château
B.P. 79 - 17181 Périgny cedex
Tel : 05 46 44 16 22
Fax : 05 46 44 98 69
Email : mairie@ville-périgny.fr